L'ABEILLE.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI MATIN, 18 JANVIER 1843.

Pour Président des Etats-Unis:
HENRY CLAY.

LÉGISLATURE.

[illegible] pétitions présentées hier, s'en trouve [illegible] Collège Médical, qui propose d'acheter à l'État une portion du terrain qui se trouve derrière la Monnaie [illegible], afin d'y construire un édifice où serait placée une École de Médecine. Cette pétition a été renvoyée à un comité composé de MM. Claiborne, Orr et Perkins.

M. Hunt a fait le rapport du Bureau de Circulation; M. Musson a répondu au président du comité des Banques, que le rapport avait été envoyé au Sénat et que ce corps en avait ordonné l'impression, mais que l'imprimeur n'avait pas jugé à propos de l'imprimer, attendu que ce travail devait entraîner dans une dépense d'environ $1,600.

Parmi les résolutions introduites, on en remarque une de M. Benjamin, laquelle a été adoptée par la Chambre. Cette résolution enjoint au comité des Banques de s'enquérir de l'utilité de l'action législative pour forcer les Banques qui ont émis des bons à les recevoir en paiement de ce qui leur est dû.

AFFAIRE DU SOMERS.

Suite de l'Enquête.—Les journaux de New-York du 7 courant au soir nous apportent la fin de la séance du 6, que nous avons commencée dans notre feuille d'hier, et le commencement de celle du 7. A la suite des Midshipmen Thompson et Hays, trois autres officiers du même grade, MM. Delonde, Tillotson et O. H. Perry ont été interrogés, puis on a entendu le sergent Garty, faisant les fonctions de capitaine d'armes. Les trois premiers témoins confirment la vérité des détails donnés par les précédentes dépositions et n'y ajoutent rien de bien important. Tout se borne à quelques indices de plus qui les ont frappés, à quelques indiscrétions de langage qu'ils ont recueillies dans leurs conversations avec Spencer et qu'ils exagèrent. Le sergent Garty dépose aussi à peu près de la même façon, mais il est plus explicite; et les conversations qu'il rapporte sont bien plus compromettantes pour Spencer et ses complices.

Un jour qu'il causait avec Spencer, ce dernier lui dit: "Le Somers est un beau navire, mais avec six hommes je m'en rendrais maître." "Vous ne le feriez pas avec trois fois autant, lui répondit le sergent." Spencer sourit [illegible] et se mit à expliquer au sergent comment il s'y prendrait. Il devait d'abord s'assurer du capitaine et des officiers, s'emparer des armes et appeler sur le pont l'équipage qui s'empresserait de se rendre à la vue de six hommes en armes. Le sergent lui répondit qu'avant d'avoir abattu six hommes, lui et les siens auraient passé par-dessus bord, et il ajouta qu'il fallait que M. Spencer eût bien mauvaise opinion de l'équipage pour parler ainsi.

Dans différentes circonstances, le sergent vit Spencer en conférence avec Cromwell et une partie de l'équipage. Dans d'autres occasions, Spencer demanda au sergent des renseignements fort détaillés au sergent sur la place où il serrait les armes. Le sergent constate que M. Spencer avait donné de l'argent à Cromwell, ce dernier le lui avait demandé d'abord en garde, de peur qu'il ne lui fût volé par les mousses. Quelques jours avant l'arrestation de Spencer, Cromwell redemanda cet argent à Gratry; et le jour même qui suivit l'arrestation de Spencer, le sergent vit Cromwell et Small en grande conversation. Ils se turent à son approche. Le témoin a été interrogé par le conseil des officiers; il déclara ce qu'il savait, donna les raisons qui lui faisaient soupçonner Cromwell, et ajouta que le brick lui paraissait dans une très dangereuse situation.

Sur les interrogations qui lui sont adressées par l'avocat Ogden Hoffman, Gartry exprime l'opinion que sans les énergiques précautions prises par le commandant, le brick eût été perdu. Il croit que l'équipage était prêt à faire une tentative pour délivrer les prisonniers, que les novices surtout étaient fortement prononcés en faveur de Spencer. Il déclare qu'après l'exécution il a dormi beaucoup plus tranquille qu'auparavant. Selon ce témoin aussi, cette rigoureuse mesure a sauvé le brick.

COUR DU RECORDER
1re Municipalité.

Les trois individus arrêtés avant-hier pour avoir défoncé le magasin de MM. Gueringer & Co n'ont pas été examinés hier; ils le seront sous peu.

Emile André Carrière, h. d. c. l. accusé d'avoir arrêté lundi soir, entre 7 et 8 heures, dans la rue Dumaine, le nommé James Flemming et de l'avoir volé, a été conduit pardevant le Recorder. L'examen de cette affaire a été *renvoyé*.

Un gamin d'environ 13 ans, dont le bâton n'a point assez corrigé les dispositions précoces, est parvenu hier à introduire le doigt dans un panneau brisé de la fenêtre de Valentine et Williams, changeurs à l'encoignure des rues Canal et Camp, et à y soustraire deux billets de cent piastres de la Banque de l'Union du Mississipi. La valeur intrinsèque du vol ne dépassait pas $30. Au bout de deux heures environ, on réussit à mettre la main sur le petit voleur et on retrouva un des billets. On eut pitié de sa jeunesse et l'on ne voulut pas le livrer à la justice. Mais voilà assurément un enfant plein d'espérance!

Théatre.—En constatant hier par les pièces représentées depuis quinze jours l'activité de l'administration et des artistes, nous aurions dû ajouter que l'[illegible] de la *Favorite* est en pleine répétition et ne se fera pas attendre.

Un jeune homme de Cincinnati ayant promis à une [illegible] de la même ville de l'épouser, et s'étant [illegible] à remplir sa promesse, a été appelé devant les tribunaux et condamné à $5000 de dommages-intérêts.

[illegible]—Nous lisons dans la [illegible] de New-York: Nous annonçons avec plaisir que par [illegible] d'arrangement pris entre le maître de poste général à Washington et les maîtres de poste des principales villes de l'Union il est résulté ce qui suit:

Les ports de lettres seront considérablement réduits. Les lettres venant de n'importe quel point des Etats-Unis ne paieront pas plus de dix cents, [illegible] par chargé plus de cinq cents par [illegible] 500 ou 250 milles.

Le privilège d'affranchissement sera aussi très restreint. Les lettres des maîtres de poste concernant les affaires de leur bureau pourront seules être expédiées franches de port. Les lettres expédiées *franc* par les différens départements de l'exécutif, les membres du Congrès &c. seront portées au compte du gouvernement.

Misère.—La misère est si grande dans notre ville, dit le Times de Philadelphie du 6 du courant, que hier plusieurs personnes sont allées prier le maire de les envoyer en prison afin de leur éviter de mourir de faim. Mardi dernier, nous avons vu une femme demander aux autorités à être admise dans une maison de détention pour échapper à la misère.

Especes.—Il a été reçu à New-York durant les deux premiers jours de ce mois, et déclaré en Douane, $109,913 en espèces, comme suit: Du Havre $80,000 en or; de Tampico $24,213, de la Havane $5,600.

Marine des Etats-Unis.—Du budget du département de la Marine que M. Upshur a récemment présenté au Congrès, il résulte que, pour former la station des côtes d'Afrique, rendue obligatoire par le traité anglo-américain, il faudra armer 2 corvettes de 1ère classe, et 4 bricks ou goëlettes; la dépense d'armement est évaluée à $124,242. Pour équiper cette flotille, il faudra 82 officiers et 626 marins. La dépense annuelle, non compris celle d'armement et celle de réparations, sera de $211,182.

Par suite de la création de cette nouvelle station, la marine américaine comptera 946 canons en 1843, et les dépenses de toute sorte seront de $6,963,245.

M. Upshur constate que, pour armer une corvette de 1ère classe, il faut: 2 canons Paixhans de 8 pouces de diamètre, 28 canons ordinaires de 32, 80 mousquets, 80 pistolets, 150 coutelas et 110 piques d'abordage. L'armement d'une goëlette se compose de: 10 canons de 32, 40 mousquets, 40 pistolets, 60 coutelas et 60 piques d'abordage.

Statistique Mortuaire.—Le docteur Hayward, de Boston, vient de publier un travail très curieux sur la mortalité des populations de Boston, New York et Philadelphie, de 1811 à 1840 inclusivement. Il résulte de ses calculs que, pendant ces 30 années, il est mort à Boston 38,016 personnes, dont 6,243 par suite de maladie pulmonaire ou *consomption*; à New-York, le chiffre des décès s'est élevé à 152,485, dont 27,480 par consomption; à Philadelphie, 113,598, dont 16,221 par consomption. La proportion des décès occasionnés par maladies pulmonaires est de 20 4/2 pour cent, comparativement à ceux provenant de toutes les autres maladies parmi la population de Boston; elle est de 22 pour cent à New-York, et de 16 1/2 pour cent à Philadelphie. Comparativement au chiffre total de la population les décès par suite de consomption sont de 1 sur 6,185 habitants à Boston; de 1 sur 5,547 à New York; de 1 sur 7,604, à Philadelphie.

EXTÉRIEUR.
ESPAGNE.
(Par voie de la Havane.)

Une lettre particulière de la Havane nous communique d'importantes nouvelles d'Espagne. L'insurrection de Barcelone que la plupart des correspondances traitaient avec mépris, et qui devait être promptement étouffée par les énergiques mesures du gouvernement d'Espartero, semble être d'une haute gravité. Le général Zurbano, avant l'arrivée du Régent, a essayé d'entrer dans la ville à la tête de ses troupes. Il y a pénétré en effet, en essuyant une double décharge de mousqueterie, dirigée sur lui par la populace et la garnison. Avec une rare audace, il s'est néanmoins avancé dans les rues; mais à chaque maison, qui se trouvait transformée en une forteresse d'où pleuvait sur ses soldats une grêle de balles et des projectiles de toute espèce. Tout était devenu une arme entre les mains des insurgés; les pavés, l'huile bouillante, et jusqu'aux meubles mêmes. L'ennemi était d'autant plus redoutable qu'il combattait à l'abri des murs et qu'il ne s'exposait pas au feu des troupes. Zurbano, qui marchait bravement à la tête de ses soldats, a eu son cheval tué sous lui; il a même été légèrement blessé. Malgré son indomptable obstination, il a compris que dans la lutte inégale qu'il avait engagée avec une population tout entière, il ne devait pas espérer se maintenir dans la ville. Il a donc évacué après y avoir laissé 700 morts! Cette première tentative est loin d'être encourageante; aussi quand Espartero est arrivé, n'a-t-il pas cru devoir la renouveler. Il est resté devant la ville.

Yucatan.—Par le brick *Apalachicola*, nous avons des dates de Lerma, près de Campêche, jusqu'au 4 janvier. Cette dernière ville est toujours assiégée par l'expédition mexicaine.

Quelques bâtiments ont réussi à forcer le blocus et à faire entrer leurs cargaisons dans la ville; mais le brick Crawford, parti dernièrement d'ici, a été moins heureux; on l'a saisi et conduit à Laguna, où il a probablement été déclaré de bonne prise.

Les opérations du siège traînent en longueur; on se contente de jeter chaque nuit quelques bombes dans la ville. Les officiers et marins anglais sont payés régulièrement et seraient contents de voir marcher les choses un peu plus vite. On pense que si, jusqu'à présent, on n'a pas envoyé des renforts suffisants à l'expédition, c'est que Santa Anna, qui est attendu avec 2,000 hommes par le steamer neuf construit en Angleterre, a voulu se réserver la gloire de frapper un coup décisif.

En attendant les assiégeants font des pertes d'environ quinze hommes par jour, tant par le feu des Yucatèques que par les maladies et la désertion.

On ne sait rien dans le camp ou sur l'escadrille des Mexicains de ce qui se passe à Campêche, si ce n'est que les bombes ont détruit quelques maisons. —*Courrier.*

Havane.—Le brick *Empresario*, arrivé hier de la Havane, nous a apporté des journaux de cette ville jusqu'au 11 courant. Ils ne renferment aucune nouvelle.

Sierra-Leone.—Par le brick anglais Warp, entré le 6 à New York, on a eu des dates de cet endroit jusqu'au 3 novembre. Ce jour là un bâtiment de guerre anglais était entré à Sierra-Leone avec une goëlette portant pavillon portugais, et qui avait environ 500 esclaves à bord.

VARIÉTÉS.

LE VAL DE CONSTANCE.
(Voir l'Abeille du 14 et du 16 courant.)

III.
TROIS JOURS SUR LES MONTAGNES.

Le marquis de Lussan ne reparut pas à la fête de M. de Grammont; il revint à Bagnères et ordonna à ses domestiques de faire en toute hâte les préparatifs de départ. Constance, en proie à la plus vive douleur pleura long-temps, puis elle s'endormit tranquille et résignée à son malheureux sort. Vers minuit, elle entendit frapper à la porte de sa chambre et reconnut la voix d'Alfred. Son premier mouvement fut de lui [illegible]

[illegible]

sonnaient seulement [illegible] gnes, lorsque les deux amants [illegible] de Campan. Pour se rendre [illegible] ils suivirent l'étroit [illegible] aux cabanes des Lanigos. [illegible] quittèrent brusquement [illegible] formé de quelques [illegible] alors les eaux blanchissantes [illegible] le noir feuillage des sapins [illegible] quelques pas à faire pour se [illegible] rent. Ils s'arrêtèrent [illegible] nappe bruyante qui se précipitait [illegible] cher énorme, mais bientôt [illegible] et lointain qui se faisait entendre au dessus de leurs têtes, ils franchirent les rochers [illegible] et les flancs déchirés de la montagne pour arriver à la chute supérieure. Quand ils furent au milieu de cette nature âpre et sauvage, ils furent saisis [illegible] une des plus admirables scènes que puisse [illegible] imagination de poëte: ils entendaient dans le [illegible] du désert la grande voix de la cataracte.

—Ici tout est grand et majestueux, s'écria Alfred dans un moment d'enthousiasme. Devant nous s'étendent les monts pyrénéens, vaste et longue ceinture jetée entre la France et l'Espagne. Le pic de Bagnères, ce roi des montagnes, élève audessus les nuages son front couronné d'un diadème de glaces éternelles. Ici nous vivrons libres, ô ma chère Constance, si ton père est toujours implacable, nous passerons en Espagne, et la divine providence veillera sur nous.

Constance s'étendit à [illegible] les dernières paroles d'Alfred; l'émotion, la crainte, la fatigue d'une si longue course avaient épuisé ses forces; [illegible] s'était évanouie. Alfred, alarmé, courut à la cascade, et l'eau froide du torrent rendit à Constance l'usage de ses sens.

—Que ferons-nous ici à cette [illegible] cent douloureux. Nous n'avons pas seulement une cabane pour nous garantir de la pluie et du brouillard glacé de la nuit.

J'aurai bientôt trouvé un asile, répondit Alfred, et tends-moi ici, je reviendrai dans quelques instans.

Alfred avait à peine dépassé un énorme rocher qui le dérobait aux yeux de sa bien-aimée, lorsque Constance aperçut une femme qui grimpait, conduite par un guide de Bagnères. Elle resta d'abord immobile, mais elle n'eut pas plus tôt reconnu Isabelle de Fanio qu'elle courut à sa rencontre.

—Vous ici, signora! lui dit-elle en l'embrassant à plusieurs reprises.

—Je connaissais votre projet d'évasion, répondit l'Aragonaise, et je vous ai suivis pour vous secourir pendant votre exil. Où est Alfred?

—Il est allé chercher une grotte qui puisse nous mettre à l'abri des intempéries de l'air.

—Ecoutez-moi, Mademoiselle, dit l'Espagnole [illegible] me Alfred.

—Vous l'aimez? répondit Constance en tirant de sa poitrine un douloureux soupir.

—Rassurez-vous j'ai déjà vaincu mon amour, et vous pouvez compter sur mon dévouement. Chaque jour, Guillaume, le fidèle Guillaume, vous apportera les provisions nécessaires. Il montera le soir et vous avez eu quelque danger à courir, et je serai heureuse en pensant que deux amans malheureux me rendront grâce à la Providence. Guillaume connait la route vers le Garet; le guide vous viendra tous les jours.

Le guide fit un signe de tête affirmatif.

—Quant à vous, Mlle de Lussan, je ne vous demande qu'une seule preuve de reconnaissance: vous ne direz pas à Alfred que je suis venue à la cascade du Garet.

—Je vous le promets, répondit Constance.

Et l'Aragonaise descendit rapidement le sentier tortueux que les torrents avaient creusé dans les rochers de la montagne.

Alfred revint bientôt après; Constance dissimula son émotion, essuya ses larmes et lui demanda s'il avait trouvé un asile.

—J'ai découvert, à quelques pas d'ici, répondit Alfred, deux petites grottes si voisines l'une de l'autre qu'elles ne sont séparées que par une légère saillie du rocher. Je crois que nous y serons à l'abri des poursuites de ton père et de mon tuteur.

En effet, les deux amans s'installèrent dans leur nouvelle habitation. Guillaume apporta les provisions nécessaires pendant l'absence d'Alfred et à son insu. Lorsqu'il questionnait sa chère Constance sur cette prévoyance si extraordinaire, elle lui répondait en riant:

—Mon ami, le bon Dieu a eu pitié de nous, et il a chargé un ange de pourvoir à nos besoins.

Le troisième jour, Alfred s'absenta plus longtemps qu'à l'ordinaire. A son retour, il entra dans la grotte de Constance; près de sa couche de feuilles sèches et de fougère, il trouva un billet ainsi conçu:

"Ne cherchez plus Constance; vous ne devez pas la revoir: demain elle entrera dans un cloître pour ne plus en sortir."

Alfred reconnut l'écriture du marquis de Lussan, et ne pouvant douter de son malheur, il voulut d'abord se précipiter du haut de la cascade. Le souvenir de Constance le retint aux bords de l'abime. Pendant quelques jours, il erra par les montagnes de Grip et d'Hiéris. Lorsque la nuit était bien sombre, il quittait sa retraite inaccessible et allait prier et pleurer dans la petite vallée où tant de fois il avait entendu les doux sermens de Constance, sermens d'amour qu'elle n'avait pu accomplir.

IV.
LE CHASSEUR D'ISARDS.

Les amis de la famille de Comminges firent longtemps d'inutiles recherches pour savoir ce qu'était devenu le pauvre Alfred, les bergers eux-mêmes ne purent donner aucun renseignement. Ils disaient seulement qu'ils apercevaient parfois sur les pics les plus élevés un chasseur d'Isards qui fuyait aussitôt qu'on voulait l'approcher. Pendant la nuit, une voix triste et plaintive criait sur la montagne:

> Jeunes amans, si vous êtes heureux,
> Ne passez pas dans le val de Constance.

Les échos répétaient ces accens douloureux, et les pâtres effrayés faisaient dévotement le signe de la croix. Trois ans s'écoulèrent; on ne vit plus de chasseur d'isards, on n'entendit plus sa voix; et un vieux berger affirma qu'il l'avait vu tomber dans un précipice.

Pourtant, disent les montagnards, si vous vous hasardez la nuit dans les montagnes, vous voyez passer devant vous une ombre plus légère que le brouillard du matin, et une voix plaintive et faible comme un écho de l'autre monde répète:

> Jeunes amans, si vous êtes heureux,
> Ne passez pas dans le Val de Constance.

HIPP. VIVIERS.

Décédée hier à trois heures de l'après-midi, à l'âge de 56 ans, MARIE-CHARLOTTE GUMBS, épouse de Mr Joseph-Mathieu MAUREAU. Les amis et connaissances de sa famille sont priés d'assister à son enterrement, qui aura lieu aujourd'hui à 4 heures de l'après midi. Son corps est exposé rue Ste. Anne, entre Dauphine et Bourgogne.

DERNIÈRES DATES.

New-York	jan. 7	Londres	déc. 4
Boston	jan. 6	Liverpool	déc. 4
Baltimore	jan. 8	Paris	déc. 1
Washington	jan. 6	Havre	nov 30
Philadelphie	jan. 6	Bordeaux	nov 18
Charleston	jan. 11	Vera-Cruz	jan 3
Havane	jan. 11	Mexico	déc. 27
Galveston	jan. 7	Tampico	déc. 26

Vin rouge et blanc—40 caisses à vendre à bas prix pour clore des consignations par GEO. BEDFORD,
27 déc 47, Commune

[illegible] Quand on vous dira que le Liniment [illegible] et l'Elixir Végétal [illegible] de rhumatisme, goutte, [illegible] aux Agents, MM. [illegible] Magasins [illegible] respectables de la ville [illegible] rhumatismes, &c. &c. [illegible] adresser à ces personnes, [illegible] vous-même.

SALSEPAREILLE DE SAND.

[illegible] de malades qui ont été guéris par cette [illegible] préparation est sans exemple dans l'histoire de la médecine. Des milliers de personnes ont recouvré la santé en faisant usage de ce remède; et cependant elles avaient employé à tout ceux qu'elles connaissaient avant leur guérison ainsi que le prouvent les différens certificats publiés en abondance. Cette salsepareille a été entièrement approuvée par plusieurs médecins de cette ville et d'ailleurs, et sa manière dont sa bonne réputation s'est accrue dans le public la met à l'abri de toute compétition. Les maladies provenant de l'impureté du sang ou de la corruption des humeurs, telles que scrofules, écrouelles, et autres maladies cutanées, rhumatismes et goutte inclpiente, furoncles, abcès internes, fistules, catarrhes chroniques, ulcères à la gorge, gonflemens des os, inflammations chroniques, dérangemens des femmes, débilité générale et prostration du système, toutes ces maladies sont guéries par la salsepareille.

Pour plus d'éloges de sa propriété, voir les certificats des guérisons, insérés dans les journaux.

Préparé et vendu en gros et en détail, et pour l'exportation par A. B. Sands & Co, droguistes et chimistes, bâtisses en granit 273, Broadway, encoignure Chamber street, New-York.

Vendu à la Nouvelle-Orléans, en gros, en détail et pour l'exportation à leur bureau du Sud, rue St. Charles, No. 19.

Et aussi chez SICKLES & Co., 40, rue du Canal, et ANDREW OLIVER & Co. 61, rue de Chartres.

Et chez tous les apothicaires et marchands-droguistes des Etats-Unis.

Prix—$1 la bouteille.
Six bouteilles pour $5.

IMPORTANT.—Insistez pour demander la Salsepareille de SAND, non une autre.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Mardi soir, 17 janvier 1843.

Depuis samedi le marché a manqué d'activité. Il y avait longtemps que nous n'avions observé des transactions aussi limitées. Ces circonstances doivent être attribuées à la hausse du fret.

Le temps a été très favorable aux affaires du dehors. Le fleuve reste toujours au même niveau.

COTON.—Arrivé depuis le 13 du courant, de Louisiane et Mississipi 16,060 balles; Tennessee et North Alabama 3763; Arkansas 610; Ensemble 20,971 balles. Expédié dans le même espace de temps: pour Liverpool 10,700 balles; Havre 1291; Marseilles 1109; Trieste 772; Gènes 411; Brême 810; New-York, 230; Boston 1501; Baltimore 60—Ensemble 21,883 balles, ce qui fait une réduction du stock de 1012 balles et laisse en mains, y compris ce qui se trouve à bord des navires non encore expédiés aujourd'hui, un stock de 154,584 balles.

ETAT DU COTON

1842 Septembre 1er, Stock en mains		[illegible]
Reçu depuis trois jours,	20,971	
Antérieurement,	[illegible]	[illegible]
		[illegible]
Expédié depuis trois jours,	[illegible]	
Antérieurement,	[illegible]	[illegible]
Stock en mains		[illegible]

[illegible]

SUCRE.—[illegible]

[illegible]

MÉLASSE.—[illegible]

FARINE.—[illegible]

PRODUITS DE L'OUEST.—Les transactions ont été très limitées depuis notre dernier rapport, les acheteurs s'abstenant d'opérer en présence de plus fréquens arrivages, car les nouvelles que nous recevons de l'Ouest nous apprennent que l'Ohio monte. Eh se référant à nos cotes on verra que les prix n'ont que rarement changé dans les ventes qui ont pourtant été faites depuis vendredi dernier.

Porc nouveau, mess $8 50 à $8 50, le porc prime de $7 50 à — M. O. $7 50; P. O. $4 50 le vieux se vend $[illegible] ; prime $[illegible]. Pores [illegible] en barils, demi barils $5 50, par 100 $[illegible] à 7 50.

Graisse, seulement quelques lots [illegible] change de mains; qualités extrêmes de 5 1/4 à 6 1/4. Le bacon est calme, jambons 7 1/2, poitrines 3 1/4, épaules 3 1/4 à 3 1/2.

WHISKEY.—[illegible]

TOILE ET CORDE D'EMBALLAGE.—[illegible]

SEL.—[illegible]

CAFÉ.—[illegible]

CHANGE.—[illegible]

CHANGE EXTÉRIEUR.

[illegible]

FRET.—[illegible]

FRET.

Coton pour Liverpool	[illegible]
Do du Havre	[illegible]
Do du New York	[illegible]
Do du Boston	[illegible]
Tabac pour Cowes,	[illegible]
Do do Londres faire [illegible]	[illegible]
Do do New York	[illegible]
Do do Boston,	[illegible]
Do do Philadelphie	[illegible]

MARCHÉ MONÉTAIRE DE LA NLLE ORLEANS

Billets du trésor des Etats-Unis		
Ceux de $1000	[illegible]	[illegible]
do 500	[illegible]	do
do 50 et 100	[illegible]	do
Billets de la Banque Consolidée	19 a 21	[illegible]
do Citoyens	[illegible] a 17	do
do Améliorations	[illegible]	do
do Atchafalaya	[illegible]	do
do Exchange	[illegible] a 60	do
do Orléans	58 a 60	do
do de la 1re Municipalité	[illegible]	do
do 2de do	17 a 19	do
do 3me do	57 a 60	do
do Alabama	[illegible]	do
do Kentucky	[illegible]	do
do Tennessee	[illegible]	do
do Ohio	[illegible]	do
do Illinois	[illegible]	do
do Indiana	[illegible]	do

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Alabama, Bunker, New York, — Capt.
Camora, Whitney, Havre, — S & J P Whitney
Diana, Freeman, Liverpool, — L H Gale
Barque Adeline & Eliza, Hopkins, Baltimore, — J A Merrill & co
Bridgetown, Billy, Liverpool, — Barber Broth & Co
Brick Sultana, Forsella, Genes, — Hagedorn & Cramer
Ada, Major, St. Pierre, Martinique, — Blanchard, Elmer & Co
Goel. Bella del Mar, Randall, Mobile, — G D Duter & Co

ARRIVES.

Bateau de remorque Giraffe, Whon, des Passes, avec la brick Empresario et la goël. Hero.
Bateau de remorque Panther, Beebe, des Passes—avec la barque Mary et le brick Apalachicola.
Bateau de remorque Pilot, Clark, des Passes—avec le navire Ebro.
Bateau de remorque Phenix, Annable, des Passes—avec le navire Columbus et la goel. John McRae
Navire Ebro, Perry, de Galveston.
Navire Columbus, Coffin, de Boston.
Barque Mary, Myrick, de Baltimore.
Brick Apalachicola, Bredell, de Lerma, (Campeche)
Brick Empresario, Collins, de la Havane.
Goel. John McRae, Gilbond, des Attakapas.
Goel. Merchant, Walter, de New York.
Goel. Hero, Rabate, de la Havane.
Goel. Susan Ludwick, Curling, de la Mobile.
Goel. Van Buren, Babcock, de St. Marks.
Goel. Cassius, Priestley, de St. Yago de Cube.
Goel. Orator, Davis, de la Mobile.
Steamer Caledonia, Moore, Mills Point.
Alleghany, Camso, Evansville.
J. H. Bills, Roberts, Randolph.
Denizen, Brodes, Columbia.
Gov. Yell, Martin, Balize.

MEMORANDA.
Ports de la côte.

Boston, 6 jany—Arrivé, navire Riallo, Adams, Nlle. Orléans. Nav. Charles Carroll, Dean, do. navire Suffolk, Grosby, do. expédié, navire Palmyra, Simpson, do.

A Boston pour ce port: navire Charles Carroll, Dean, partant le 10 janvier; brick Brazilian, Hutchinson, partant le 7; navire Viola, Jameson, le 7; navire Tennessee, Wi le 7.

Charleston, 11 déc—Parti, goëlette Louisiana, Eddy, N. Orléans.

Newport, 4 janv—Expédié, brick Canonicus, Vaugh, N. Orléans.

Pensacola, 14 janv—Arrivée, goel. Elizabeth, Forsyth, N. Orléans, expédiée, goel. Mobile Packet, do.

CAFÉ de Rio—Nouvelle récolte, bonne qualité, en débarquement des navires Woden et Harrison et en magasin, à vendre par
9 jan—15 JOSHUA DIXON, 10 Royale.

AVIS A CEUX QUI TIENNENT CAFÉ ET HOTELS. CONFORMÉMENT à la résolution passée lundi 16 du courant, une assemblée spéciale aura lieu mercredi 18 du courant à 7 heures P. M.

On recommande d'être ponctuel.

P. S. Il sera nommé des membres pour rédiger la résolution concernant les associations des cafetiers et cabaretiers. JOHN KELLERS, 17 jan—2

Aviso à los Dueños de Hosterías y de Cafés.

CONFORME à las resoluciones adoptadas el lunes 16 del corriente, una asamblea especial está convocada por el miércoles 18, á las 7 de la noche. Se espera puntualidad.

Se procederá á nombrar miembros que deberán presentar resoluciones relativas á la Asociacion de Dueños de Café y de Cabaretes. JOHN KELLERS,
Enero 17—2 Presidente-pro-temp.

COMPAGNIE ET BANQUE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Le 19 janvier 1843.

AVIS.—La récompense de $100 offerte par cette Institution pour l'arrestation de James B. Marks, ancien caissier au bureau à Napoléonville, est par le présent révoquée. J. W. HOUSTON,
18 janv—3 Caissier

LES soussignés ont ce jour (14 janvier 1843) dissous la société qui a existé entre eux, et qui résulte tant d'un acte au rapport de David Lawson Mc[illegible], en date du 9 juillet mil huit cent quarante deux, que d'un acte sous signature privée, portant la même date, enregistré et déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire public, le six janvier mil huit cent quarante-trois, sous la raison sociale de Richardson, Philippon & Co., et ont nommé M. Richards Richardson liquidateur de ladite maison.
(Signé) L. MILLAUDON, R. RICHARDSON, Rps. RICHARDSON, J. H. PHILIPPON.
18 janv—6

LE docteur E. FOURNEL, médecin spécial pour les affections des yeux et des oreilles, de retour en cette ville, où il compte ne séjourner que quelques mois, rappelle au public, que la Cataracte et toutes les maladies des yeux, la Surdité et toutes les maladies d'oreilles, sont guéries sans opérations par ses modes de traitement, et trouvent auprès de lui une guérison rapide.

Consultations tous les jours de 11 à 4 heures, rue Royale No. 14. Ne pas confondre Fournel avec Fornels. Les indigents seront reçus gratuitement.
18 janv—3

UNE jeune dame française, âgée de vingt deux ans ayant un enfant de quatre mois, désirerait se placer nourrice sur lieu. S'adresser rue Dauphine No 103 à Mme HUET. 18 janv 6

VIN DE MADERE

LE soussigné a reçu de Madère, via d'Angleterre, les vins ci-après, garantis purs et d'excellentes qualités:
3 1/4 pipe vieux vin [illegible]
2/4 pipe do do do
1/2 pipe vieux vin très vieux
2/4 do do do do
1/4 do de très vieux vin [illegible]
9/4 de pipe do do do
1/4 de pipe vieux Boal très doux,
[illegible]
5 1/4 de pipe vin [illegible]
[illegible]
7 quarts de pipe très vieux vin sec
10 huitièmes do do do
[illegible]
A vendre par F. PERRET
[illegible] 24, rue Toulouse

AMANDES.—[illegible] MANUEL BLASCO, 26 Commune

SUCRE de la Havane blanc et jaune, à vendre par MANUEL BLASCO, 26 Commune

EAU DE VIE [illegible] MANUEL BLASCO, 26 Commune

BLANC de Barcelone, à vendre par MANUEL BLASCO, 26 Commune

CIGARES [illegible] MANUEL BLASCO, 26 Commune

TOILE [illegible] FETSON & HOBART

THÉ [illegible] STETSON & AVERY

[illegible]

CRAISSE—200 barillets graisse, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH.
17 janv

FARINE—[illegible] barils farine supérieure de Lexembourg, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras

FARINE [illegible] SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26 Poydras

WHISKEY—[illegible] SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras

PORC [illegible] SCHULTZ, HADDEN & LEACH

GRAINE [illegible] SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras

[illegible] SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 26, Poydras

PORC [illegible] SCHULTZ, HADDEN & LEACH

BEURRE [illegible] STETSON & AVERY

POIVRE [illegible] à vendre par STETSON & AVERY

LETTRES de change sur New-York, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 66 Camp

CAFÉ [illegible] à vendre par J. L. DONNAMETTE, 29, Conti

GRAISSE 195 barillets graisse, à vendre par J. L. DONNAMETTE, 29, Conti

CUIVRE [illegible] à vendre par J. L. DONNAMETTE, 29, Conti

TRAITES sur New-York, à vendre par DUNCAN KENNEDY, 62, Toulouse

GRAISSE—[illegible] barillets en débarquement, et à vendre par HEWITT, HERAN & Co.
17 janv 65, Camp

FARINE—[illegible] barils farine, à vendre par HEWITT, HERAN & Co., 65, camp
17 janv

CHAUSSURES.—[illegible] caisses Bottes, Souliers et Brodequins, reçus par la barque Florence, à vendre par R. G. HOBBS, 12, Douane
14 janv

DEMI BAS de laine—150 douzaines à vendre par FROST & Co. 10 Magasine
14 janv

BEURRE—100 frequins de Goshen, à vendre par GEORGE HARRISON, 67, Tchoupitoulas
9 jan

CIDRE—[illegible] barils de Newark, en débarquement du navire Ocean de New York, à vendre par FOSDICK & BROTH. 66 Camp
14 janv

CHANGE sur Paris, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co. 79, Toulouse
13 janv

CHANGE sur Londres, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co. 79 Toulouse
14 janv

CHANGE sur New York, à vendre par BOUTIN, GALLY & co. 79 Toulouse
12 jan

CHANGE sur Boston, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co., 79, rue Toulouse.
12 jan

CHANGE sur Marseille, payable à Paris, à vendre par BOUTIN, GALLY & Co., 79, rue Toulouse.
12 jan

CHANGE sur la Havane, à courte vue, à vendre par A. DURAND, 7, Conti
14 janv

CHANGE sur Boston, à courte vue, à vendre par A. DURAND, 7, Conti
14 jan

B. O. VIGNAUD,
No. 41, rue de Chartres,

VIENT de recevoir par les navires Clinton, du Havre, Hope, de Liverpool, et autres arrivages, un grand assortiment de marchandises pour usage de maison et de fantaisie, qu'il vendra à des prix très modérés.

Meubles Français.

Armoires à glace, psychés, toilettes, lavabos, tables à ouvrage, corbeilles de mariage, écrans à secrétaire et autres, canapés à matelas élastiques, fauteuils mécaniques, fauteuils à la Voltaire couverts en maroquin et en crin de couleur, chauffeuses, commodes et secrétaires pour hommes et pour dames, guéridons, tables rondes, miroirs à barbe, tables de nuit, pupitres et casiers à musique, boudoirs. Aussi un grand assortiment d'objets de fantaisie, tels que boites à mouchoirs, à gants, nécessaires, caves à odeur, vide-poches, corbeilles, cabas, &c. en [illegible] et palissandre, glaces de toutes grandeurs.

Articles de Ménage.

Porcelaine blanche à filet or et à fleurs, par services et en détail, verrerie de table de divers taillages et unie, par service et en détail, porte-huiliers, porte-liqueurs, plateaux, chandeliers, porte-bouteilles, couvertures, [illegible] en plaqué anglais et autres, lampes astrales, ditto à branches, ditto de corridor, &c., lustres et placards en cristal et en bronze, porte-chapeaux, plateaux polis, fontaines, services à thé en britania, cafetières à filtre et à la Gaby, plumeaux, garde-manger, &c. &c. Aussi pour ornemens de cheminées, pendules, corbeilles, vases, candélabres et lampes à cristaux, en plaqué et autres, chandeliers à verrine et à branches, &c. &c.

Porcelaines et Cristaux.

Un joli assortiment d'objets de fantaisie, tels que verre d'eau, tête à tête, flacons, vases, porte-fleurs, tasses à poudre, vide poches, encriers, jardinières, [illegible], les tasses, gobelets de toilette, [illegible] porcelaine, décorés en cristal blanc et en couleur.

[illegible]
8 oct

SUCRE et MÉLASSES—Sur une habitation à environ 45 milles au-dessus de la côte, s'adresser à
12 jan—6 THOMAS BARRETT, 11 Vieille Levée

SUCRE et Mélasses, sur habitation—17 boucauts superbe sucre, et 12,000 gallons mélasses très supérieures, sur habitation située à environ 18 milles au-dessous de la ville, à vendre, s'adresser à
12 jan—6 THOMAS BARRETT, 11 Vieille Levée

AVANCES—Le soussigné fera des avances libérales sur consignations de sucres, mélasses, cotons, tabacs et autres produits à MM. P. Harmony's Nephews, et Howland & Aspinwall, et à ses amis du Havre et de Philadelphie. A. BAUDOUIN,
4 janv 28, rue Royale

T. J. COOLEY,
Avocat,

BUREAU No. 4, EXCHANGE PLACE, AU PREMIER. A REPRIS l'exercice de sa profession, et s'occupera des affaires dans les Cours de cette ville, ainsi que celles à la Cour de District dans la paroisse de la Pointe-Coupée.
18 oct—6m

A VENDRE par les soussignés: châles cachemires, indoux, tartanes et satin, cravates satin assorties en qualité et couleur, tapis de drap pour tables et pianos, bretelles gomme élastique différentes qualités, gants soie, filoselle, filet, pour hommes et femmes, bas de soie et filoselle, noirs, satin et cachemire pour devant de gilets, gances soie, poil de chèvre, boutons assortis soie noire et en couleur, de cordonnet, franges en soie assorties en couleurs, eau de Cologne, parfumerie, verreries, plateaux assortis, grues à café, boites à musique, verres à montres, tabatières argent, lunettes en or, argent, écaille, acier, bijouterie, pistolets de combat de Lepage. Un grand assortiment de verres mats, verres, maroquins assortis en couleur, de veaux, de peaux de mouton, tiges de bottes, avant pieds, chapeaux [illegible] hommes, etc. etc. CASTAING & LOMBARD
8 oct

VENTES DE SHERIF.

[illegible] Adelard Evaillere Charbonnet vs. son mari.

COUR DE [illegible]—No. [illegible]—En vertu d'un writ [illegible] adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Chartres, St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, lundi, le [illegible] février 1843, à midi, les propriétés et les esclaves ci-après décrits, saisis dans l'affaire ci-dessus, savoir:

1o. Un lot de terre situé au faubourg Montreuil, à l'encoignure des rues Elmire et Grands Hommes, ayant soixante pieds de face à la dite rue Elmire, sur cent vingt pieds de profondeur et face à la dite rue des Grands Hommes, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o. Les esclaves Geneviève, négresse âgée de 32 ans, et Aurore sa fille, âgée de 15 ans.

3o. L'esclave Rahil, négresse âgée de 53 ans.

4o. Les esclaves Claire, mulâtresse âgée d'environ 30 ans, et Pierre son fils, âgé de 4 1/2 ans.

5o. L'esclave Adélaïde, négresse âgée de 34 ans, et ses trois enfants Estelle, âgée de 9 ans, James, âgé de 4 1/2 ans, et Alexandre, âgé de 9 mois.

6o. Les esclaves Eliza, négresse âgée de 40 ans, et Félicité son enfant, âgée de 3 ans.

7o. L'esclave Azenor, négresse âgée de 16 ans

8o. L'esclave Iola, mulâtre âgé de 40 ans.

Conditions, Comptant.
V. ALLAIN,
18 jan—[illegible] Shérif de la Paroisse d'Orléans.

La Banque d'Orléans par ses commissaires vs. Sylvain Peyroux, Peyroux Aveuell & Co., et Andrew Hodge Jr. No. 19,290

[illegible] Andrew Hodge Jr. No. 19,261
[illegible] No. 19,285
[illegible] Andrew Hodge Jr. et Thomas Gazzard Sr. No. 19,266

COUR DE DISTRICT—En vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, [illegible] février 1843, à midi, les billets ci-après décrits, saisis dans les affaires ci-dessus, savoir:

[illegible]

Conditions, Comptant, [illegible]
V. ALLAIN,
[illegible] Shérif de la paroisse d'Orléans

Félonie St. Amand, épouse de Adelard Evaillere Charbonnet vs. son mari.

COUR DE PAROISSE—No. [illegible]. En vertu d'un writ [illegible] à moi adressé par l'Honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu sur les lieux à l'encoignure des rues Elmire et des Grands Hommes, dans cette ville, mercredi, [illegible] février 1843, à dix heures du matin, [illegible] de meubles, etc., saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, Comptant.
V. ALLAIN,
[illegible] Shérif de la paroisse d'Orléans

PAR LE MARSHALL
DES ETATS-UNIS.

EN FAILLITE.

DANS LA COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS, District Oriental de la Louisiane. [illegible]

[illegible]

Au public français.

LES améliorations en ce qui regarde la félicité et le bien-être de notre race, marche constamment vers la perfection; chaque jour on arrive à la solution d'un nouveau problème, à la révélation d'un nouveau secret. Si vous jetez un regard en arrière depuis plus de vingt années, assurément vous remarquerez un grand nombre de changements. Avez quelle rapidité [illegible] marché les progrès faits par la science dans la vie civilisée, surtout dans les faits dans la connaissance du système humain, de sa santé et de ses maladies? De quelle valeur sont les moyens récemment découverts par la chimie? Quelle grande admiration ne devons-nous pas à ceux qui ont été près de la perfection, à cette époque du siècle! Parmi les investigations élaborées de la physiologie, ou de la science de la vie, et la pathologie des maladies étudiées, quelles grandes connaissances n'avons-nous pas acquises! En se familiarisant avec l'organisation, les éléments des différents tissus et la structure du système, on est arrivé à la découverte de remèdes neutralisant les matières morbifiques, les causes de la maladie, de à y substituer une action salutaire. La belle simplicité de ce traitement n'a pas seulement été suggérée par la pathologie des maladies, mais encore par la concordance avec les opérations de la nature à la satisfaction des esprits raisonnables et intelligents. Telle est la manière dont opère sur le système, la SALSEPAREILLE DE SAND, cette combinaison scientifique des substances végétales qui ont la plus de valeur. Les succès que cette salsepareille a déjà obtenus, en rendant une santé complète à des malades atteints depuis longtemps de maladies chroniques, a donné à ce remède son caractère, en prouvant jusqu'à l'évidence sa valeur intrinsèque et en la recommandant aux malades en des termes que la médecine n'était connaître un remède semblable, un remède qui agit en tous les tissus et les traités avec la précision des préparations minérales, sans détériorer en rien les puissances vitales du système.

L'attention du lecteur est respectueusement appelée sur les certificats suivants qui prouvent les résultats remarquables que cette médecine a obtenus. Les propriétaires profitent de cette occasion pour dire que c'est pour eux une nouvelle source de satisfaction constante d'avoir pu guérir un nombre si grand de malades.

NEWARK, N. J. 13 décembre 1842.

MM. Sands—Messieurs—Les paroles ne peuvent rendre pour exprimer toute ma gratitude pour votre traitement en faveur d'un étranger atteint d'une des plus cruelles maladies dont la nature puisse vous affliger. La maladie dont j'ai été atteint, a commencé par une inflammation des yeux, en 1828, j'étais devenu presque totalement aveugle. Je me suis traité et guéri, mais par suite du traitement que j'ai suivi, il est résulté une affection scrofuleuse tout mon [illegible] Je souffrais depuis l'épaule jusqu'à l'extrémité des doigts, et j'ai eu recours jusqu'à de très habiles docteurs, tous les médecins de New York entrautre le docteur Rashe, lequel me dit que [illegible] par suite de la grande quantité de mercure que j'avais pris pour guérir de mon inflammation des yeux.

Mes souffrances continuèrent, mon bras devint enflé, des tumeurs se formèrent en différents endroits et en quelques mois les médecins [illegible] crurent qu'il était impossible de me guérir [illegible]

[illegible]

Santé. Que de magie dans ce mot! Combien de milliers de ces êtres étrangers l'ont cherché en vain! Quant je vous les puissions de mon cœur, et quand je me vois en bonne santé, je remercie avec ferveur ceux qui m'ont procuré les moyens de me guérir. Vous avez été en son Sauveur; je dois la vie à l'usage de votre salsepareille. [illegible]

[illegible]

ARTHA [illegible]

[illegible] JOHN POWEL

[illegible]

JOHN [illegible]

[illegible]

Préparé et vendu [illegible] pour l'exportation, par [illegible] SANDS & Co.

[illegible]

AVIS

LE Capitaine J. [illegible] à la Barque [illegible]

[illegible] J. B. ANDUZE

[illegible] Norman F. Flowers, [illegible] la raison sociale de Flowers & [illegible]

[illegible]

A LOUER—Un grand magasin à trois étages, [illegible] rue Chartres, entre celles du Canal et [illegible] actuellement occupé par MM. [illegible] pour magasin de marchandises sèches. [illegible]
[illegible] DE LIZARDI & Co., [illegible]

AVIS. [illegible]

[illegible]

50 paniers Huile première qualité, [illegible]
21 boucauts de [illegible] assortis
[illegible] caisses Vin Muscat/Frontignan
[illegible] do Scharono assortis
200 do Fleur d'oranger.
20 do Vin blanc en bouteille et demi-bouteille première qualité
50 do de 24 boîtes, Sardines à l'huile
50 do Pruneaux, de 2 pouces chaque
100 do Vermicelle et Macaroni
50 barils Plomb à gibbier
40 do Foie
10 do Vin blanc première qualité
10 do Vinaigre de Bordeaux
30 barriques Vin de Bordeaux
9 pipes Eau-de-Vie.
150 caisses Vin rouge de Bordeaux
50,000 Bouchons

Gin, Brandy, Huile à lampe, Graisse, Cordages goudronnés et Manille, Thé, Café, Sucre, de la Havane et du pays, Absinthe, Anisette, Madère, Papier, Tabac, Cigares, Blanc de baleine, Chandelles de suif, et un assortiment complet de Groceries qui se vendront aux prix les plus bas.
Nouvelle Orléans, le 10 janvier 1843.
P. ROY & MICHEL,
10 janv—1 3 4 1 16, rue St. Philippe

LE capitaine C. Laurent, dernièrement arrivé de France, et ayant quitté le commandement du steamer Clipper, profite de cette occasion pour remercier bien sincèrement ses nombreux amis et connaissances du patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour, et les informe respectueusement, ainsi que le public, qu'il vient de former une société avec son neveu M. O. Gaschet de Lisle, pour faire les affaires de commission en général. Ils espèrent que par leurs efforts et la connaissance qu'ils ont de la place, obtenir les prix les plus avantageux pour les produits de toutes espèces qui leur seront envoyés en consignation.
C. LAURENT & GASCHET DE LISLE.
21 déc— 13, Nouvelle Levée, entre Bienville et Conti

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Nouvelle-Orléans, le 3 Janvier 1843.

A une assemblée du Comité, les règles suivantes ont été adoptées:

AVIS est par le présent donné, qu'à dater de ce jour, la Compagnie fera parvenir le gaz en tout lieu où se trouve la rangée des tuyaux principaux, toutes fois après qu'elle sera assurée que les installations ont été placées dans des lieux convenables qu'elles sont bien faites et avoir l'abri de l'échappement du gaz, le tout d'après les règles suivantes:

Le mètre doit, dans tous les cas, être fourni par la Compagnie.

Les tubes et installations pour la circulation du gaz le long des murs, après qu'ils auront dépassé le mètre, pourront être posés par tout ouvrier quelconque employé par le consommateur ou le propriétaire du lieu, sujets toutefois à l'inspection et à l'approbation de la Compagnie ou de ses agens autorisés.

Toutes les vis employées en plaçant les tubes de gaz devront être de la dimension donnée par la Compagnie, et on ne pourra se servir d'aucun tube autre que ceux du genre que la Compagnie alloue maintenant, ou pourra allouer. Tous les tubes et installations devront être examinés et approuvés par un inspecteur nommé par Compagnie, avant qu'ils ne soient placés, et les nouveaux examinés et approuvés après leur placement.

L'inspecteur sera en tout temps prêt à examiner les appareils et résidences des personnes qui feront des demandes de gaz, après trois jours d'avis, sans demander de rétribution.

Les ouvriers qui entreprendront des travaux pourront se procurer de la Compagnie, et à des prix très modérés, tous les objets nécessaires pour les installations de gaz.
JAMES ROBB,
[illegible] Chairman du comité du gaz.

PAR UN PROCÉDÉ NOUVEAU et qu'une seule séance, le Dr. Achille LION, Dentiste de la faculté de Paris pose des pièces artificielles de une jusqu'à six dents incorruptibles, qu'il garantit pendant dix ans. Cette garantie ne s'étendique sur les six dents du devant de la machoire supérieure. Les autres ne peuvent se fixer que par les procédés ordinaires.

Le Dr. A. Lion, n'a qu'un seul bureau en ville, rue Royale, No. 44, entre Bienville et Douane où il est visible tous les jours (consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 6 mai

AVIS est par le présent donné que Lundi, 23 Janvier courant, à midi, à l'église St. Louis, il sera procédé à l'adjudication des bancs de ladite église, par P. E. Tricou, encanteur.

Les acquéreurs desdits bancs en auront la jouissance jusqu'au 31 décembre 1844.

Possession en sera donnée le 1er. février prochain.
Conditions—comptant.

Si quinze jours après l'adjudication le paiement n'est pas effectué, ladite adjudication sera annulée, et le Trésorier disposera immédiatement desdits bancs.

Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1843.
JOSEPH GUILLOT,
14 janv—8 Trésorier.

AVIS—Des soumissions cachetées seront reçues jusques à jeudi prochain 19 courant, au bureau du secrétaire du Conseil des Marguilliers de l'Eglise St. Louis, pour peindre, blanchir et réparer l'intérieur de ladite Eglise, peindre et dorer les autels; ledit ouvrage à six et douze mois. ANT. DUBUC, secrétaire.
14 janv—6 Bureau face à la place Ste. Antoine

A LOUER présentement à des prix modérés, un vaste magasin qui pourra être divisé, situé rue de Chartres, No. 47, entre les rues Douane et Bienville, dernièrement occupé par MM. de Goer & Bitard, avec un grand magasin à trois étages dans la cour et une entrée sur le côté. [illegible] M. Bienvenu, au Dr. Blanchard, [illegible] 14 jan

[illegible]

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 19 JANVIER 1843.
La troisième représentation de
LES HUGUENOTS,
Grand opéra en cinq actes et sept tableaux, de Meyerbeer.
Le spectacle commencera à six heures et demie.

SALLE DE BAL WASHINGTON.
GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.
Tous les Lundis, Mercredis et Samedis, Durant la saison.
Prix d'entrée—une piastre. 4 déc

BAL DE LA SALLE CONTI
GRAND BAL
PARÉ ET MASQUÉ

Les DIMANCHE,
MARDI et
JEUDI de chaque semaine
Prix d'entrée,—Cavaliers, $1.

L'orchestre, sous le rapport du nombre et des talens des musiciens, est incontestablement des meilleurs de la ville. Il exécutera toutes les valses et contredanses nouvelles, dont plusieurs sont de la composition des artistes de l'orchestre. [illegible]

L'ATELIER DE M. FEIN, D'OUVRAGES EN VERRE SOUFFLÉ ET FILÉ EST ACTUELLEMENT OUVERT AU No 44 RUE DE CHARTRES, AU PREMIER.
[illegible]

[illegible] ANCIEN MUSEUM.
[illegible]

OUVERTURE D'UNE NOUVELLE EXPOSITION
DES CÉLÈBRES TABLEAUX CHIMIQUES
DE DAGUERRE
[illegible]

[illegible]

W[illegible]

POUR ST. LOUIS—Le steamboat CHAMPLAIN, capitaine Freligh, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser [illegible]
[illegible] DOANE & co. 69 Poydras

POUR ST. LOUIS—Le steamboat J. M. WHITE, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira pour le port susdit et pour les ports intermédiaires, jeudi le 19 courant, à 4 heures P. M. Pour le fret ou tout passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord en face de la rue Poydras, ou à JOHN R. SHAW & Co.
18 janv Agents

POUR BORDEAUX—(partant samedi 21 courant)—Le navire Français EULALIE, capt G. Thore, ayant son chargement, prendra encore quelques passagers. S'adresser au capitaine à bord ou à E. SEGNOURET & Co.
17 janv 141, rue Royale

POUR BORDEAUX—La barque de première classe, fine voilière, CUBA, capitaine Blanchard partira sous peu, ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour ce léger fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
17 jan L. H. GALE, 94 Commune

POUR NEW YORK—Le brick EMILY, capitaine [illegible] partira sous peu [illegible] passage [illegible] au capitaine à bord ou à
17 janv J. H. ASHBRIDGE, [illegible] Camp

POUR NEW YORK—Le navire paquebot [illegible] ayant la plus grande partie de son chargement engagé [illegible] à bord, partira [illegible]
17 janv HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp

POUR NEW YORK (Partira cette semaine)—La barque de première classe et fine voilière FAIR MOUTH, capt. Davis, ayant deux tiers de son chargement engagé et à bord, pour reste de fret ou passage s'adresser à bord ou au comptoir de [illegible]
[illegible] FOSDICK & BROTHER.
[illegible] 66 Camp

POUR NEW YORK—[illegible] Le brick fin voilier PALLAS [illegible]
[illegible]

POUR BOSTON—Le [illegible] MARY [illegible]
[illegible] FOSDICK & BROTHER, [illegible] Camp

POUR [illegible]—La barque MARY [illegible]

[illegible]

[illegible] PRATS & HEROS

[illegible] TOWER [illegible]
[illegible] HALEY & BANCKER [illegible] Commune

POUR LIVERPOOL—Le steamer MILO, capitaine Thompson, partira aujourd'hui. Ayant tout fret, [illegible] balles. Pour passage, s'adresser à bord ou à
[illegible] L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire HARGRAVE, capitaine [illegible] partira sous peu. Pour fret de 220 balles ou passage, s'adresser à
[illegible] L. H. GALE, 93, Commune.

VENTES DE CE JOUR.

PAR M. BARNETT & Co.

IL sera vendu aujourd'hui, à dix heures A. M., à son magasin d'encan, rue de Chartres No. 112,

Une quantité de marchandises sèches, souliers, bottes, habillements, 4 caisses nubia, un assortiment de groceries, du barils tamarins, 1,000 livres suif, etc. etc.
A MIDI—Meubles. 18 janv

PAR E. DYKES.

Vente des colis de Bottes, Brodequins et Marchandises du pays.

IL sera vendu, mercredi 18 du courant, à 10 heures, à sa salle d'encan, rue des Magasins [illegible], au premier
[illegible] caisses Bottes, Brodequins et Souliers, en maroquin et veau, formant un stock [illegible]
[illegible] colis Marchandises sèches du pays.
Des catalogues seront prêts de bonne heure le matin de la vente. 16 janv

VENTES A L'ENCAN.

Vente de marchandises étrangères et du pays, par colis PAR VINCENT & DE FERIET.
(110 rue de Chartres

IL sera vendu jeudi prochain 19 du courant, à dix heures, deux cents colis de marchandises, telles que: indiennes, fil en couleur, poinsié, de toutes couleurs, et mousseline, coton blanc et écru, coutil à matelas, bas de coton blanc et en couleurs, etc. etc.
Des échantillons et des catalogues seront exposés le matin à bonne heure le jour de la vente. 17 janv

Vente par catalogues, de gallons anglais et de marchandises françaises et de fantaisie
PAR VINCENT & DE FERIET,
No. 110, Rue de Chartres

IL sera ajouté à leur vente par colis, jeudi, 19 du courant, Bobinet uni et à dessins, gallons de fil anglais, shalls riches, gants, mousseline, etc. etc., comprenant un complet et riche assortiment, qui mérite l'attention des acquéreurs et que l'on vendra sans réserve quelconque. 17 janv

Frederick Frey et F. W. Frendenthal, vs leurs créanciers et les créanciers de Fred. Frey & Co.
PAR M. BARNETT, Sr.

IL sera vendu mercredi, 1er. février 1843, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 23 décembre 1842 et sous la direction du syndic, les propriétés suivantes, appartenant à la faillite de F. Frey & Co. et par eux abandonnées à leurs créanciers, savoir:

Un lot de terre situé dans le bayou St. Jean, se composant de arpents de face [illegible] bayou, un arpent ayant une [illegible] de 14 arpents, et l'autre arpent une profondeur de 16 1/2 arpents, plus ou moins, et étant contigus. Le dit [illegible] formés d'un côté par la propriété de M. Michel, et de l'autre par celle de l'Hénone, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison à deux étages, cuisines, écuries bâtisses, &c., occupé comme résidence par M. Frederick Frey.

Aussi—[illegible] fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, lesquelles actions et propriété se vont vendues [illegible].

Conditions—comptant, mais l'acquéreur à le privilège de [illegible] la Banque, en payant $110.00 formant [illegible] et l'intérêt sur $530.20 du premier [illegible] jour de la vente au jour de 10 pour [illegible], porté, la balance de $3,098.40 [illegible] de la dite Banque, et le reste [illegible] 6, 12, 18, 24 et 30 mois de crédit [illegible] satisfaction et portant hypothèque sur la propriété.

L'acte de vente [illegible] l'acquéreur, pardevant Jules Mossy, notaire public. 29 déc—6m20j

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1843.

UNE élection de Directeurs de cette Institution, pour [illegible] aura lieu à la Maison de Banque, le lundi [illegible] entre dix heures A. M., et deux heures P. M. FRED. FREY
16 jan Caissier

AVIS
BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCÉAN
Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1843

L'ASSEMBLÉE annuelle des actionnaires de cette institution pour l'élection des directeurs pour l'année courante, aura lieu au bureau, No. 45, rue du Camp, lundi 6 février prochain, de dix heures A. M. à deux heures P. M.
CH. BRIGGS,
16 jan Secrétaire

COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE, DU MISSISSIPPI.
Nouvelle-Orléans, le 16 Janvier 1843

UNE assemblée des actionnaires de cette Compagnie aura lieu mercredi 18 du courant, à leur bureau dans le local de la Banque d'Atchafalaya à cinq heures P. M., pour prendre en considération les affaires de la Compagnie.
H. LOCKETT
Président pro. temp.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, le 13 Janvier 1843

UNE élection annuelle des Directeurs de cette institution par les actionnaires, aura lieu au local de la Banque le lundi 13 du courant, entre onze heures A. M. [illegible]
14 janv Wm. E. LEVERICH, caissier

BANQUE DE CARROLLTON.
Nouvelle-Orléans, le 27 Déc. 1842.

AVIS est par le présent donné qu'une élection des directeurs pour la compagnie du Railroad de la Nouvelle Orléans et Carrollton, aura lieu samedi, 28 janvier 1843, au bureau de la Banque, rue du Canal, entre 10 heures A. M. et [illegible] heures P. M.
Par ordre,
JOHN NICHOLSON, Caissier

Bureau des Commissaires Liquidateurs de la Compagnie et Banque des Améliorations
Nouvelle-Orléans, ce 31 décembre 1842.

CONFORMÉMENT à la section 2 de la loi approuvée le [illegible] mars 1842, les actionnaires de la Compagnie et Banque des Améliorations sont convoqués pour le vendredi [illegible] prochain à l'effet d'élire un commissaire liquidateur en remplacement de M. J. Viosca, démissionnaire [illegible] au bureau des commissaires, depuis 10 heures A. M. jusqu'à [illegible] P. M.
Par ordre du Bureau, L. BERNARD,
Secrétaire

COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS
Nouvelle-Orléans, 16 Janvier 1843

[illegible] Directeurs pour l'année [illegible] de la Compagnie [illegible] lundi [illegible] entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après [illegible]
[illegible] LEGENDRE, Secrétaire

[illegible] ENREGISTREMENT UNIVERSEL & EMANCIPATION INTELLECTUELLE.

[illegible]

G. MERIAUX. [illegible] J. B. MATRAT
Nos livres se trouvent à l'adresse de: Jeanne LELIEVRE, encoignure Royale et Ste. Anne; MORET, rue Royale, 130; NORMAN, STEEL & Co., 19 rue du Camp.
14 déc—[illegible]

IMPRESSIONS
ON EXECUTE
A l'Imprimerie de l'Abeille,
Toute espèce d'Ouvrage,
Affiches de steamboats et de Théâtre, Connaissements, Blancs de Notaires, Cartes d'annonces et autres
Pamphlets, Circulaires, Bordereaux, &c.
AVEC PROMPTITUDE
ET A DES PRIX MODÉRÉS.

ASSURANCE DE MARINE
COMPAGNIE DE SAUVETAGE MUTUEL, DE NEW YORK.
JOSHUA COOK Jr. Président—A. PELL, vice-président,
J. B. COLLINS, Secrétaire

Avec un capital de, près de
350,000 PIASTRES.

Tout ce capital investi en bons et hypothèques dans ladite ville.

LE système adopté par cette compagnie est de diviser au pro rata tous les profits de l'année à ceux qui se font assurer. Dans aucun cas l'assureur ne sera passible d'aucune autre taxe que celle du prime payée, mais dans l'un ou l'autre cas il recevra, à la fin de chaque année, sans égard aux comptes qu'il a pu lui être payés pour pertes, un script qui lui donnera droit à une part égale des profits qui pourraient exister. Le script pourra être transféré à volonté, mais ne sera rachetable qu'à l'expiration de la charte, excepté un intérêt, annuel, sera payé en argent

Le soussigné, agent de la susdite compagnie, est chargé d'effectuer des assurances sur toute espèce de risques, sur espèces, marchandises et fret.

Sur la mer, vo sommes n'excédant pas $15,000
Sur les rivières, do do $10,000
THOMAS A. ADAMS,
No. 49, rue de la Commune

Références:—Wm. G. Hewes,
S. & J. P. Whitney,
Harrod, Darling & Co.
Wood & Simmons,
Whitney & Burnham. 27 dec—

Extrait Odontalgique pour le mal de dents.

Cet article n'est pas offert au public comme un de ces remèdes universels applicables à toutes les différentes formes de cette maladie pénible; il n'obtient de succès que lorsque la douleur provient d'une exposition de la membrane interne dans ce cas il fera invariablement disparaître le plus violent mal de dents et il en détruira positivement le nerf en moins de 24 heures, sans aucune douleur, après quoi en suivant un nouveau traitement on peut rendre l'usage à la dent.

Comme beaucoup de personnes pourraient douter de ce qu'il vient d'annoncer, le soussigné croit qu'il n'est pas inutile de prier les malades de s'adresser aux personnes suivantes qui peuvent en parler par expérience, ou à quelques uns de leurs amis on remarquera aussi que le soussigné est parfaitement connu et peut donner de bonnes références. On ne paiera rien jusqu'à ce que l'opération ait obtenu un plein succès.

R. G. M. Scott,	Dr. W. H. Jeagorden.
J. W. Stanton,	Dr. W. D. Dobson,
H. B. Page,	C. P. Young.
Cap. Dorsey,	G. W. Tublo,
J. & D. Donovan,	W. J. Morhead,
W. W. Wettsonburg,	Dr. Hanney.
F. B. Ogborn,	

N. B.—A l'aide d'un puissant microscope, plusieurs opérations des dents peuvent être faites le soir, pour les personnes dont les affaires les occupent dans la journée.
H. F. SMITH, Chirurgien Dentiste
5 janv 117 Douane

CABINET DU DOCTEUR WATSON.

DE toutes les maladies auxquelles nous sommes sujets, il en est qui d'un certain genre que l'on désire cacher autant que possible. Cet avis a conséquemment pour but d'informer les personnes qui peuvent être affligées de ce mal, qu'il y a au No. 112, rue de la Douane, un cabinet où se trouve un médecin toujours prêt à les recevoir. Le docteur Watson offre ainsi ses services, attendu qu'il y a beaucoup de personnes qui ne savent à qui s'adresser lorsqu'elles sont malades; elles n'osent en faire part à leurs amis, et se vont d'ailleurs qu'il est peu de médecins qui s'occupent de ce genre de traitement. La satisfaction manifestée par tant de personnes malades d'avoir trouvé la demeure du docteur Watson l'a convaincu de l'utilité de la faire connaître. Plusieurs années d'expérience et d'étude ont mis le docteur Watson à même de pouvoir traiter avec succès, cette maladie, qui est la cause dont il s'occupe.

Le docteur Watson a eu, depuis huit ou neuf ans, à donner ses soins à beaucoup de personnes dont la débilité d'un genre particulier provenait de différentes causes, soit d'un manque de vigueur, de grandes irritations, d'excès et autres conditions du corps. Mais quelque soit la position du malade, le Dr. Watson, par sa grande expérience, ose se flatter d'obtenir la confiance de ceux qui s'adresseront à lui.

Le cabinet est très convenablement situé, ayant des entrées séparées, de manière à ce qu'une personne ne puisse en rencontrer une autre. Enfin, on peut être assuré que la plus grand secret sera observé.
DOCTEUR WATSON,
No. 112, rue la Douane
Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 9 heures du soir. 14 déc—1 an.

GRAND ASSORTIMENT DE CHARBON & DE BOIS
LE soussigné prévient ses amis et le public, qu'il vient de recevoir un grand assortiment de charbon de Pittsburgh, et qu'il est disposé à le vendre en gros et en détail à un prix très modéré.
S'adresser à A. MARCHESSEAUX, rue St. Claude et Vieux Bassin. 21 dec—1 m

CERISE A L'EAU DE VIE
25 caisses cerise de Guilbaud Frères, en débarquement du navire Français Ann du Havre, à vendre par
H. DE BOER & RIFFLARD
10 janv 35, Chartres

VINS, EAU-DE-VIES, &c

A vendre par les soussignés à des prix réduits, pour clore diverses factures:
150 demi, quarts et barils Eau-de-vie de Cognac et de Champagne,
340 barriques vin rouge, diverses qualités
150 demi do vin blanc, Graves, Barsac et Haut Sauterne,
5500 caisses vin rouge, St-Estèphe, Pauillac, St Emilion, Château Margaux, Haut Brion, Grand Lafite, &c., &c.
60 paniers Champagne (marque de Fuquesson & Fils,) (*Crown Brand*,)
1500 paniers anisette superfine de Champion
2000 do do do de Chauvet,
50 caisses Curaçao de Hollande,
75 do Marasquino de Zarah,
300 b. ites Truffes—300 pots moutarde de Maille,
75,000 bouchons assortis en sacs de 500,
10 caisses serrure-Françaises de 4 à 5 pouces,
15 balles couvertures de laine de 3 points pour [illegible]
25 caisses absynthe Suisse, vinaigre, damejeannes vides, liqueurs, &c., &c.
16 jan—10 JORDY & BRASIER, No. 60 rue Royale.

CIGARES—Vrai Manille, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 41 Vieille Levée
16 jan

CIGARES Principes. [illegible] et à vendre par J. M. CABALLERO, 41 Vieille Levée
16 jan

CIGARES de la Havane. [illegible] des meilleures qualités en magasin et à vendre par
16 Jan J. M. CABALLERO, 41 Vieille Levée

TABAC compi [illegible] de Madame Gillet & Co. en magasin et à vendre par
16 jan J. M. CABALLERO, 41 Vieille-Levée

EXTRAIT d'Absynthe Suisse et Kirsh de toute première qualité en magasin et à vendre par
16 jan FRANK PERRET, 24 Toulouse

PORC—250 barils mess à l'inspection et à vendre par
16 janv JOHN R. SHAW & Co., 31 Poydras

BALAIS—[illegible] douzaines balais en pailles, en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co.
16 janv 31, Poydras

TABAC à chiquer—100 caisses excellent tabac de James River, 200 caisses item du Missouri et du Kentucky, à vendre par JOHN R. SHAW & Co
16 janv 31, Poydras

FICELLE et cordes—200 rouleaux cordes et 300 balles ficelle, à vendre par JOHN R. SHAW & Co.,
16 janv 24, Poydras

PELLES—[illegible] douzaines, à vendre par MANUEL BLASCO, 26 Commune
16 janv

SIROP [illegible] 150 barils et demi barils, à vendre par JOHN R. SHAW & Co. 24 Poydras
16 janv

[illegible] à vendre par JOHN R. SHAW & Co., 24 Poydras

WHISKEY de Monongahela, [illegible] à vendre par JOHN R. SHAW & Co., 24 Poydras

SUCRE [illegible] DE LIZARDI & Co., [illegible]

CAFÉ de la Havane [illegible] en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 41 Vieille Levée

SUCRE de la Havane jaune, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 41 Vieille Levée

INDIGO de qualité supérieure [illegible] J. M. CABALLERO, 41 Vieille Levée
16 jan

[illegible] MANUEL BLASCO, 26 Commune

[illegible] MANUEL BLASCO

CHANDELLES de suif, à vendre par MANUEL BLASCO

EAU-DE-VIE de Champagne, à vendre par MANUEL BLASCO

CIGARES de la Havane. [illegible] MANUEL BLASCO, 26 Commune
16 janv

M. L. A. BARBARIN de la maison L. A. & W. Barbarin No. 56 rue de Chartres, arrivant de France, par le navire Taglioni, a apporté avec lui les marchandises suivantes:
Paletots, Habits,
Redingottes, Chapeaux
De dernière mode parisienne
Un choix de gilets soie et cachemire, simples et croisés
Bretelles soie de toutes couleurs
Gants de chevreau blanc, couleurs et noirs
Un assortiment de cravattes et echarpes de soie couleur et de satin noir.
Draps et casimirs noirs et couleurs do de billards

Articles militaires.

Broderies en or et en argent, pour les armées de terre et de mer des Etats Unis, telles que:
Passants d'épaulettes
Collets de lieutenants et de midshipmen
Grenades, etc. etc.
Tout ce qui constitue l'armement, comme:
Schacko, épaulettes or et argent, cordes à fourrage, aiguillettes or et laine et mêlées,
Epées, coliche-mardes,
Sabres de marine dorés mat, fins,
Sabres-poignards,
Briquets,
Bancals et demi bancals, etc. etc. etc.
MM. L. A. & W. Barbarin offrent ces marchandises toutes fraîchement déballées, et espèrent du public le patronage qu'ils en ont toujours obtenu. 19 nov

Montres de Lépine plates, 4 trous en pierres (garanties)
Montres de Lépine plates, 4 trous en rubis pour Dames,
Montres ordinaires pour Dame, 16
Fusils doubles à pistons, 16
J. L. DONNAMETTE